



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 12 OCT. 2015

Office National des
Forêts
Agence
interdépartementale
Alpes-Maritimes/Var

Arrêté préfectoral abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral n° 2015-829 du 07 septembre 2015 portant application/distriction du régime forestier

N° 2015- 950 /

Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code forestier, notamment en ses articles L.211-1, L.214-3 et R.214-8,

CONSIDERANT la délibération du 29 Septembre 2014 du Conseil Municipal de la commune de Gattières,

CONSIDERANT l'avis du 1^{er} Juillet 2015 du directeur de l'agence interdépartementale Alpes-Maritimes/Var de l'Office National des Forêts,

CONSIDERANT le plan des lieux,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

Arrête :

Article 1:

Tous les arrêtés préfectoraux concernant l'application du régime forestier antérieurs au présent arrêté sont abrogés.

Notamment, l'arrêté n°2015-829 du 7 Septembre 2015 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2:

L'application du régime forestier sur les parcelles de terrain situées sur la commune de Gattières et appartenant à la commune de Gattières, désignées dans le tableau ci-dessous pour une surface totale de 26 ha 70 a 00 ca.

SECTION	N°PLAN	LIEU DIT	CONTENANCE m²
A	109p	LE CLOS DE PIQUET	230000
A	195	SAINT MARTIN	1675
A	391	LE CLOS DE PIQUET	133
A	392	LE CLOS DE PIQUET	2461
A	1384	SAINT MARTIN	32731
TOTAL (ha)			26,7

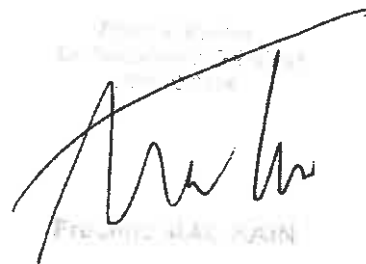
Article 3:

Le présent arrêté est susceptible d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4:

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes Maritimes, le Maire de la commune de Gattières, le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune de Gattières et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes Maritimes.

Le Préfet,



Handwritten signature of the Prefet, with a faint stamp reading "PRÉFET DES ALPES MARITIMES" visible below it.